

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** VORANSTRICH FÜR SILICON

**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 02.04.2019

**Version remplacée:** 2.2.0, établi le: 19.03.2019

**Région:** CH

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial**

**VORANSTRICH FÜR SILICON**

**LUGATO Professional Siliconvoranstrich 130**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Produit chimique pour la construction, la modernisation et la réparation.

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

LUGATO GmbH & Co. KG

Großer Kamp 1

D-22885 Barsbüttel

N° de téléphone +49 (0)40 694 07-0

N° Fax +49 (0)40 694 07-109 + 110

**Service émetteur / téléphone**

Départements TS, téléphone : +49 40 694 07-222

e-mail: technik@lugato.de

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

technik@lugato.de

**Identification de l'importeur**

**Adresse**

Puag AG

Oberebenstrasse 51

CH-5620 Bremgarten

N° de téléphone +41 41 56 648 88 00 (08.00-12.00 + 13.00-17.15)

N° Fax +41 41 56 648 88 60 (08.00-12.00 + 13.00-17.15)

e-mail info@puag.ch

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique: Tél.: 145

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Eye Dam. 1; H318

Flam. Liq. 2; H225

Skin Irrit. 2; H315

STOT SE 3; H336

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : VORANSTRICH FÜR SILICON

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 02.04.2019

Version remplacée: 2.2.0, établi le: 19.03.2019

Région: CH

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

#### Pictogrammes de danger



SGH02



SGH05



SGH07

#### Mention d'avertissement

Danger

#### Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

2-méthylpropane-1-ol

#### Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser de l'eau, un produit extincteur à sec, de la mousse ou du CO2 pour l'extinction.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

#### Informations relatives à l'étiquetage

Produit classé et étiqueté d'après les Ordonnance sur les produits chimiques (Ochim, RS 813.11).

## 2.3 Autres dangers

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

### 3.2 Mélanges

#### Caractérisation chimique

Préparation, contient les substances dangereuses listées ci-après.

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : VORANSTRICH FÜR SILICON

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 02.04.2019

Version remplacée: 2.2.0, établi le: 19.03.2019

Région: CH

## Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires		%
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration		
1	<b>acétate d'éthyle</b>				
	141-78-6 205-500-4 607-022-00-5 01-2119475103-46	EUH066 Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	>=	10,00 - < 25,00	% en poids
2	<b>xylène</b>				
	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Acute Tox. 4; H332	>=	10,00 - < 25,00	% en poids
3	<b>2-méthylpropane-1-ol</b>				
	78-83-1 201-148-0 603-108-00-1 -	Eye Dam. 1; H318 Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336	<	5,00	% en poids
4	<b>éthylbenzène</b>				
	100-41-4 202-849-4 601-023-00-4 01-2119489370-35	Acute Tox. 4*; H332 Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 2; H225 STOT RE 2; H373	<	5,00	% en poids
5	<b>méthanol</b>				
	67-56-1 200-659-6 603-001-00-X 01-2119433307-44	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H311 Acute Tox. 3; H331 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 1; H370	<	0,50	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir article 16

(\* , \*\* , \*\*\* , \*\*\*\*) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008)

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
2	C	-	-	-
5	-	STOT SE 2; H371: C >= 3% STOT SE 1; H370: C >= 10%	-	-

Pour le texte complet des notes: voir article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
4	H373 -; organes de l'ouïe; -

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

#### Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

#### Après contact cutané

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

#### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : VORANSTRICH FÜR SILICON

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 02.04.2019

Version remplacée: 2.2.0, établi le: 19.03.2019

Région: CH

## Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Dans le cas de pertes de connaissance ou engourdissement maintenir la personne contaminée par le produit en position latérale de sécurité.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Agent d'extinction approprié

Mousse stable aux alcools; extincteur à poudre; Dioxyde de carbone; Brouillard d'eau

#### Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Monoxyde de carbone (CO)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Porter un vêtement de protection. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

#### Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Se référer aux mesures de protection énumérées dans rubrique 8.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

# Fiche de données de sécurité CE

---

**Nom commercial :** VORANSTRICH FÜR SILICON

**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 02.04.2019

**Version remplacée:** 2.2.0, établi le: 19.03.2019

**Région:** CH

---

## **Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

## **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

### **Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

### **Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

### **Indications concernant le stockage avec d'autres produits**

Ne pas stocker en commun avec: Agents oxydants; Acides

## **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Donnée non disponible.

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : VORANSTRICH FÜR SILICON

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 02.04.2019

Version remplacée: 2.2.0, établi le: 19.03.2019

Région: CH

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE		
1	<b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>		
	<b>2017/164/EU</b>				
	Ethyl acetate				
	VLE (courte durée)	1468	mg/m <sup>3</sup>	400	ppm
	VLE (8h)	734	mg/m <sup>3</sup>	200	ppm
	<b>MAK (SUVA)</b>				
	Ethylacetat / Acétate d'éthyle				
	VLE (courte durée)	1460	mg/m <sup>3</sup>	400	ml/m <sup>3</sup>
	VLE (8h)	730	mg/m <sup>3</sup>	200	ml/m <sup>3</sup>
	Remarque/s	SSC			
2	<b>xylène</b>	<b>1330-20-7</b>	<b>215-535-7</b>		
	<b>2000/39/EC</b>				
	Xylene, mixed isomers, pure				
	VLE (courte durée)	442	mg/m <sup>3</sup>	100	ppm
	VLE (8h)	221	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm
	Résorbti on de l'épiderme / sensibilisateur	Skin			
	<b>MAK (SUVA)</b>				
	Xylol (alle Isomeren) / Xylène (tous les isomères)				
	VLE (courte durée)	870	mg/m <sup>3</sup>	200	ml/m <sup>3</sup>
	VLE (8h)	435	mg/m <sup>3</sup>	100	ml/m <sup>3</sup>
Remarque/s	H B				
3	<b>2-méthylpropane-1-ol</b>	<b>78-83-1</b>	<b>201-148-0</b>		
	<b>MAK (SUVA)</b>				
	iso-Butanol / Isobutanol				
	VLE (courte durée)	150	mg/m <sup>3</sup>	50	ml/m <sup>3</sup>
	VLE (8h)	150	mg/m <sup>3</sup>	50	ml/m <sup>3</sup>
Remarque/s	SSC				
4	<b>éthylbenzène</b>	<b>100-41-4</b>	<b>202-849-4</b>		
	<b>MAK (SUVA)</b>				
	Ethylbenzol / Ethylbenzène				
	VLE (courte durée)	220	mg/m <sup>3</sup>	50	ml/m <sup>3</sup>
	VLE (8h)	220	mg/m <sup>3</sup>	50	ml/m <sup>3</sup>
	Remarque/s	H O L B			
	<b>2000/39/EC</b>				
	Ethylbenzene				
	VLE (courte durée)	884	mg/m <sup>3</sup>	200	ppm
	VLE (8h)	442	mg/m <sup>3</sup>	100	ppm
Résorbti on de l'épiderme / sensibilisateur	Skin				
5	<b>méthanol</b>	<b>67-56-1</b>	<b>200-659-6</b>		
	<b>2006/15/EC</b>				
	Methanol				
	VLE (8h)	260	mg/m <sup>3</sup>	200	ppm
	Résorbti on de l'épiderme / sensibilisateur	Skin			
	<b>MAK (SUVA)</b>				
Methanol / Méthanol					
VLE (courte durée)	1040	mg/m <sup>3</sup>	800	ml/m <sup>3</sup>	
VLE (8h)	260	mg/m <sup>3</sup>	200	ml/m <sup>3</sup>	
Remarque/s	H SSC B				

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : VORANSTRICH FÜR SILICON

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 02.04.2019

Version remplacée: 2.2.0, établi le: 19.03.2019

Région: CH

## Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

### valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	<b>acétate d'éthyle</b>			<b>141-78-6</b> <b>205-500-4</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	63	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	1468	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	734	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	1468	mg/m <sup>3</sup>
2	<b>xylène</b>			<b>1330-20-7</b> <b>215-535-7</b>	
	dermale	(chronique) à long terme		180	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)		289	mg/m <sup>3</sup>
3	<b>méthanol</b>			<b>67-56-1</b> <b>200-659-6</b>	
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	40	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	40	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	260	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	260	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	260	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	260	mg/m <sup>3</sup>

### valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	<b>acétate d'éthyle</b>			<b>141-78-6</b> <b>205-500-4</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	4,5	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	37	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	734	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	367	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	734	mg/m <sup>3</sup>
2	<b>xylène</b>			<b>1330-20-7</b> <b>215-535-7</b>	
	orale	(chronique) à long terme		1,6	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme		108	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)		174	mg/m <sup>3</sup>
3	<b>méthanol</b>			<b>67-56-1</b> <b>200-659-6</b>	
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	14,8	mg/m <sup>3</sup>
	orale	(chronique) à long terme	systémique	8	mg/kg/jour
	orale	à court terme (aiguë)	systémique	8	mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	8	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	8	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	50	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	50	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	50	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	50	mg/m <sup>3</sup>

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : VORANSTRICH FÜR SILICON

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 02.04.2019

Version remplacée: 2.2.0, établi le: 19.03.2019

Région: CH

## valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	acétate d'éthyle		141-78-6 205-500-4	
	Eau	eau douce	0,24	mg/L
	Eau	eau marine	0,024	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	1,65	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	1,15	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,115	mg/kg poids sec
	sol	-	0,148	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	650	mg/L
	empoisonnement secondaire	-	200	mg/kg
2	xylène		1330-20-7 215-535-7	
	Eau	eau douce	0,327	mg/L
	Eau	eau marine	0,327	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	12,46	mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	12,46	mg/kg
	sol	-	2,31	mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	6,58	mg/L
3	méthanol		67-56-1 200-659-6	
	Eau	eau douce	20,80	mg/L
	Eau	eau marine	2,08	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	77,00	mg/kg
	concerne : poids sec			
	Eau	eau marine sédiment	7,70	mg/kg
	concerne : poids sec			
	sol	-	100	mg/kg
concerne : poids sec				
station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100,00	mg/L	

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

### Equipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées. Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit. Appareil de protection respiratoire: filtre anti-gaz A  
Couleur d'identification: brun

#### Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

#### Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié

butyl-caoutchouc



# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : VORANSTRICH FÜR SILICON

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 02.04.2019

Version remplacée: 2.2.0, établi le: 19.03.2019

Région: CH

Epaisseur du matériel	>=	0,5	mm
Temps de passage	>	240	min

## Divers

Vêtement de protection léger

## Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat/Couleur</b>	
liquide	
limpide	
<b>Odeur</b>	
caractéristique	
<b>Seuil d'odorat</b>	
Donnée non disponible.	
<b>pH</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'ébullition / Zone d'ébullition</b>	
Valeur	76 °C
<b>Point de fusion / Zone de fusion</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point de décomposition / Zone de décomposition</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'éclair</b>	
Valeur	2 °C
<b>Température d'inflammation</b>	
Valeur	315 °C
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Propriétés comburantes</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Propriétés explosives</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Pression de vapeur</b>	
Valeur	100 hPa
Température de référence	20 °C

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : VORANSTRICH FÜR SILICON

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 02.04.2019

Version remplacée: 2.2.0, établi le: 19.03.2019

Région: CH

<b>Densité de vapeur</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Taux d'évaporation</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité relative</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité</b>			
Valeur	1,105	g/cm <sup>3</sup>	
Température de référence	20	°C	
<b>Solubilité dans l'eau</b>			
Remarque/s	non miscible		
<b>Solubilité(s)</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
log Pow		6,8	
Température de référence		25	°C
Source	ECHA		
2	méthanol	67-56-1	200-659-6
log Pow		-0,77	
Source	ECHA		
<b>Viscosité</b>			
Valeur	3500	mPa*s	
Température de référence	20	°C	
Type	dynamique		

## 9.2 Autres informations

<b>Autres informations</b>
Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Donnée non disponible.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

Agents d'oxydation; Acides

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : VORANSTRICH FÜR SILICON

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 02.04.2019

Version remplacée: 2.2.0, établi le: 19.03.2019

Région: CH

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	VORANSTRICH FÜR SILICON LUGATO Professional Siliconvoranstrich 130
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA orale > 2000 mg/kg).

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
DL50	>	5600	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
2	xylène	1330-20-7	215-535-7
DL50	>	4000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OECD 423		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	VORANSTRICH FÜR SILICON LUGATO Professional Siliconvoranstrich 130
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA cutanée > 2000 mg/kg).

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
DL50	>	20000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
2	méthanol	67-56-1	200-659-6
DL50		17100	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	VORANSTRICH FÜR SILICON LUGATO Professional Siliconvoranstrich 130
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA inhalation: > 20.000 ppmV (gaz), > 20 mg/l (vapeurs), > 5 mg/l (poussières/brouillards).

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : VORANSTRICH FÜR SILICON

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 02.04.2019

Version remplacée: 2.2.0, établi le: 19.03.2019

Région: CH

<b>Toxicité aiguë par inhalation</b>	
Donnée non disponible.	

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant faible		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	xylène	1330-20-7	215-535-7
Durée d'exposition		24	h
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant faible		
2	xylène	1330-20-7	215-535-7
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		

<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	
Donnée non disponible.	

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	
Donnée non disponible.	

<b>Cancérogénicité</b>	
Donnée non disponible.	

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	
Donnée non disponible.	

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</b>	
Donnée non disponible.	

<b>Danger par aspiration</b>	
Donnée non disponible.	

<b>Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée</b>	
L'inhalation des vapeurs du produit peut causer des maux de tête, la somnolence et l'étourdissement. Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations et le dégraissage. Contact avec le produit peut provoquer des irritations des yeux.	

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : VORANSTRICH FÜR SILICON

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 02.04.2019

Version remplacée: 2.2.0, établi le: 19.03.2019

Région: CH

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
CL50		230	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Source	ECHA		
2	xylène	1330-20-7	215-535-7
CL50		2,6	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
3	méthanol	67-56-1	200-659-6
CL50		15400	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Lepomis macrochirus		
Méthode	EPA-660 / 3-75-009		
Source	ECHA		

### Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

### Toxicité pour les daphnies (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
CE50		1350	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		
2	méthanol	67-56-1	200-659-6
CE50		22200	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

### Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

### Toxicité pour les algues (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	méthanol	67-56-1	200-659-6
CE50	env.	22000	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : VORANSTRICH FÜR SILICON

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 02.04.2019

Version remplacée: 2.2.0, établi le: 19.03.2019

Région: CH

## Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

## Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Biodégradabilité

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Source		ECHA	
Évaluation		facilement biodégradable	
2	xylène	1330-20-7	215-535-7
Type		biodégradabilité aérobie	
Valeur		87,8	%
Durée		28	jour(s)
Méthode		OCDE 301 F	
Source		ECHA	
Évaluation		facilement biodégradable	
3	méthanol	67-56-1	200-659-6
Type		BOD	
Valeur		95	%
Durée		20	jour(s)
Source		ECHA	
Évaluation		facilement biodégradable	

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Facteur de bioconcentration (FBC)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
FBC		7,4 - 18,5	
Espèces		Oncorhynchus mykiss	

### Coefficient de partage: n-octanol/eau

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
log Pow		6,8	
Température de référence		25	°C
Source		ECHA	
2	méthanol	67-56-1	200-659-6
log Pow		-0,77	
Source		ECHA	

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

## 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

## 12.7 Autres informations

### Autres informations

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : VORANSTRICH FÜR SILICON

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 02.04.2019

Version remplacée: 2.2.0, établi le: 19.03.2019

Région: CH

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le CH-Ordonnance du DETEC sur les listes pour les mouvements des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballage

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets. Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	3
Code de classification	F1
Groupe d'emballage	II
N° d'identification de danger	33
Numéro ONU	UN1263
Nom technique	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
Disposition spéciale 640	640D
Code de restriction en tunnels	D/E
Étiquette	3

### 14.2 Transport IMDG

Classe	3
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN1263
Nom et description	PAINT RELATED MATERIAL
EmS	F-E, S-E
Étiquettes	3

### 14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	3
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN1263
Nom et description	Paint related material
Étiquettes	3

### 14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non pertinent

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : VORANSTRICH FÜR SILICON

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 02.04.2019

Version remplacée: 2.2.0, établi le: 19.03.2019

Région: CH

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements UE

**Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**  
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

**Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**  
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

**Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

Le produit est soumises à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .	N° 3, 40			
le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	méthanol	67-56-1	200-659-6	69

**DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**  
Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger : P5b

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

#### Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée



# Fiche de données de sécurité CE

---

**Nom commercial :** VORANSTRICH FÜR SILICON

**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 02.04.2019

**Version remplacée:** 2.2.0, établi le: 19.03.2019

**Région:** CH

---

**Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)**

C Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

**Service ayant établi cette fiche de données de sécurité**

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 19739